

## YAPEAL Conditions générales de vente (CGV)

## **CGV RELATION YAPSTER**

#### 1. OBJET DU CONTRAT ET PARTIE AU CONTRAT

YAPEAL AG, dont le siège social est situé Max-Högger-Strasse 6, 8048 Zurich, Suisse (ci-après "YAPEAL"), fournit des services financiers en utilisant les "YAPEAL-Frontends". Ceux-ci incluent l'application YAPEAL Verify, l'application YAPEAL, les frontaux web YAPEAL ou les portails approuvés par YAPEAL (par exemple, les frontaux web ou les applications hébergés par des tiers). Les présentes CGV Relation YAPSTER (ci-après "CGV Relation YAPSTER") visent à clarifier la relation commerciale entre YAPEAL et ses clients, ci-après dénommés "YAPSTER". Le terme "YAPSTER" s'applique aux parties contractantes de YAPEAL, c'est-à-dire aux personnes morales ou physiques ou aux sociétés de personnes ou sociétés en formation. Par le biais des frontaux YAPEAL, le YAPSTER obtient des services financiers.

Les règles relatives à l'identification et à l'enregistrement des YAPSTERS ou des utilisateurs des frontaux YAPEAL ou des clients de tiers auxquels YAPEAL fournit des services d'identification et d'enregistrement sont définies dans les Conditions d'enregistrement ("CAG").

Sous réserve d'accords et d'usages particuliers. Dans le présent document, les termes masculins désignent des personnes de tous sexes.

#### 2. CHAMP D'APPLICATION

Les CGV Relation YAPSTER régissent les droits et obligations réciproques entre YAPEAL et le YAPSTER qui utilise les services de YAPEAL (ci-après les "Services YAPEAL").

Les services YAPEAL sont fournis exclusivement sur la base des contrats entre YAPEAL et le YAPSTER, ainsi que des CGV Relation YAPSTER ci-dessous.

D'autres dispositions complémentaires peuvent s'appliquer à certains services et produits. En cas de contradiction, ces dispositions prévalent sur les CGV Relation YAPSTER.

En cas de doute, la version française des conditions générales de la relation YAPSTER et d'autres dispositions complémentaires de YAPEAL prévaut sur les traductions dans d'autres langues.

## 3. OBLIGATIONS DE COMMUNICATION

## 3.1. En général

Le YAPSTER est tenu de fournir des informations personnelles et réglementaires complètes et exactes (notamment sa raison sociale/son nom, ses prénoms, son adresse, son siège social/domicile, sa résidence fiscale ou son statut fiscal, sa nationalité, ses coordonnées et sa correspondance, etc. Cela s'applique aux informations fournies par YAPSTER lui-même, ses agents et représentants, les ayants droit économiques, les détenteurs du contrôle, les bénéficiaires et les autres personnes impliquées dans la relation d'affaires. YAPEAL doit être informé sans délai de toute modification de ces informations. Si YAPEAL le juge nécessaire, elle peut également obtenir ou confirmer ces informations directement auprès des personnes impliquées, révélant ainsi l'existence d'une relation d'affaires aux personnes contactées.

# Le YAPSTER doit immédiatement informer YAPEAL de toute modification de ces informations, ainsi que de la révocation des procurations ou des signatures accordées.

Le YAPSTER peut se représenter dans les applications YAPEAL avec une photo de son choix. Le YAPSTER est responsable du contenu (images, fichiers, etc.) qu'il transmet à YAPEAL, qu'il met à la disposition de YAPEAL ou de tiers ou qu'il diffuse (ci-après "Utilisation"). L'utilisation de cette photo doit être légale et, en particulier, ne doit pas contenir de contenus qui violent ou menacent les droits de YAPEAL ou de tiers, tels que les droits de propriété intellectuelle, les droits de la personnalité, les dispositions de la loi contre la concurrence déloyale (UWG), ou qui sont punissables. YAPEAL n'est pas tenu de surveiller les contenus rendus accessibles. YAPEAL se réserve le droit de refuser ou de modifier la photo choisie par le YAPSTER à tout moment et sans avoir à se justifier. YAPEAL n'assume aucune responsabilité pour les dommages et les dommages indirects résultant d'un contenu non autorisé ou d'une utilisation illégale, inappropriée (par exemple, en révélant involontairement l'identité de l'utilisateur), négligente ou abusive de cette photo.

## 3.2. Loi américaine sur la conformité fiscale des comptes étrangers (FATCA)

YAPEAL n'entretient pas de relations d'affaires avec des personnes qualifiées de US Persons, ni avec des personnes morales ou des sociétés de personnes ayant des US Persons comme ayants droit économiques. Lors de l'ouverture d'un compte, le YAPSTER est invité à remplir une déclaration personnelle afin de déterminer son éventuel statut de résident fiscal aux Etats-Unis ou son statut fiscal selon FATCA. Le YAPSTER doit confirmer dans



le système YAPEAL qu'il n'est pas assujetti à l'impôt américain (non US person), ou les personnes morales doivent indiquer leur statut fiscal et, si nécessaire, apporter la preuve qu'aucune US person n'est l'ayant droit économique. Le YAPSTER est tenu d'informer YAPEAL sans délai de tout changement de son statut fiscal ou de son statut aux Etats-Unis. En cas d'obligation de déclaration de YAPEAL, le YAPSTER s'engage à signer la déclaration de consentement nécessaire à la déclaration, même après la fin éventuelle de la relation d'affaires.

#### 4. COMMUNIQUÉS ET COMMUNICATION

Le YAPSTER autorise YAPEAL à communiquer par courrier, téléphone, canaux électroniques (par ex. e-mail, SMS, applications mobiles, notifications push et autres canaux de communication électroniques) et autres modes de transmission et de transport aux coordonnées utilisées ou explicitement indiquées par le YAPSTER à YAPEAL.

Le YAPSTER est tenu de tenir YAPEAL à jour en ce qui concerne les données de contact requises par YAPEAL, par exemple la dénomination/le nom de la société, le(s) prénom(s), l'adresse, le siège social/le domicile, l'adresse électronique, le numéro de téléphone, etc.

Les communications de YAPEAL à YAPSTER sont considérées comme reçues lorsqu'elles ont été mises à la disposition de YAPSTER dans les YAPEAL-Frontends. La date d'envoi est la date de l'enregistrement du journal dans le système YAPEAL, créé lors de la transmission au compte YAPSTER.

#### relations avec les clients, d'utiliser exclusivement les moyens de communication suivants:

Si vous accédez aux frontaux YAPEAL, vous pouvez utiliser les fonctionnalités intégrées existantes.

• Contacter le support client via le chat in-app

Pas d'accès aux frontaux YAPEAL

- E-mail au support client: support@yapeal.ch
- Courrier à YAPEAL AG, Max-Högger-Strasse 6, 8048 Zurich, Suisse
- Uniquement en cas d'urgence par téléphone: +41 (0)44 435 38 18

En cas de constatation d'irrégularités sur le compte YAPSTER, de suspicion de fraude, de vol ou d'incapacité à agir, le YAPSTER doit immédiatement en informer YAPEAL.

Si YAPSTER ne transmet pas les informations et les instructions à YAPEAL de la manière prévue dans les CGV Relations YAPSTER, celles-ci seront considérées comme non reçues. YAPEAL n'est pas tenu de les traiter de sa propre initiative ou de les comparer avec d'autres informations et instructions de YAPSTER.

YAPEAL peut mettre à la disposition du YAPSTER des informations juridiquement pertinentes par le biais d'une publication sur Internet (à l'adresse <a href="www.yapeal.ch">www.yapeal.ch</a>) ou dans les YAPEAL-Frontends et remplir des obligations légales d'information, d'explication et de publication (par exemple en matière de protection des investisseurs et de transparence).

YAPEAL fait preuve de la diligence habituelle dans l'utilisation du courrier, du téléphone, des canaux électroniques ou d'autres modes de transmission et de transport. YAPEAL est conscient que les communications électroniques via Internet peuvent être piratées et/ou défectueuses. YAPEAL ne peut donc pas garantir à 100% la sécurité des données. YAPSTER est conscient que les données envoyées par e-mail ne sont pas cryptées et peuvent donc être lues et/ou manipulées par des tiers. YAPSTER sait que ce média n'est pas adapté aux informations confidentielles. Dans la mesure où une communication électronique cryptée ou une autre forme de communication confidentielle ou l'utilisation d'un mot de passe est souhaitée, le YAPSTER doit en informer expressément YAPEAL.

YAPEAL ne supporte les dommages résultant d'une communication erronée que dans la mesure où il est prouvé que YAPEAL n'a pas fait preuve de la diligence requise par les usages commerciaux. Dans la mesure où YAPEAL a fait preuve d'une diligence raisonnable, ce dommage est supporté par YAPSTER.

#### 5. VÉRIFICATION DE LA LÉGITIMITÉ

YAPEAL est tenue de vérifier la légitimité de YAPSTER et de ses mandataires avec la diligence d'usage. En cas de violation de cette obligation par YAPEAL, ses collaborateurs ou ses auxiliaires, YAPEAL supporte les dommages qui en résultent. S'il n'y a pas de violation de cette obligation, YAPSTER supporte les dommages causés par les défauts de légitimation.

#### 6. POUVOIR DE DISPOSITION/ACCÈS DES UTILISATEURS

Les dispositions relatives au mandataire communiquées à YAPEAL sont exclusivement valables à l'égard de YAPEAL et jusqu'à leur révocation adressée à YAPEAL, nonobstant toute inscription au registre du commerce ou publication contraire. YAPSTER est tenu d'informer YAPEAL sans délai de toute modification des dispositions relatives au mandataire.

YAPEAL vérifiera avec le soin habituel dans la branche les dispositions relatives aux mandataires qui lui auront été communiquées. YAPEAL n'est pas tenue d'effectuer d'autres contrôles de légitimité. En particulier, toute personne qui s'identifie auprès de YAPEAL à l'aide d'un terminal (téléphone mobile, etc.) et de dispositifs de sécurité liés au



compte YAPSTER et autorisés, est considérée par YAPEAL comme autorisée à utiliser les services YAPEAL. Il est considéré comme autorisé à donner des instructions juridiquement contraignantes à YAPEAL. YAPEAL peut recevoir des instructions et laisser la personne disposer des actifs de YAPSTER. YAPEAL prend des mesures raisonnables pour détecter et prévenir les fraudes.

Le YAPSTER doit conserver soigneusement ses documents relatifs à sa relation d'affaires avec YAPEAL, afin que des personnes non autorisées ne puissent pas avoir accès aux informations qu'ils contiennent. Il garde secrets les moyens de légitimation électroniques (y compris les mots de passe et les codes), les conserve séparément les uns des autres et suit les éventuelles recommandations de sécurité de YAPEAL afin d'éviter leur utilisation abusive. Si YAPSTER donne des instructions, il observe toutes les mesures de précaution qui réduisent le risque de fraude. Si YAPSTER constate des irrégularités, il les communique immédiatement à YAPEAL de la manière prévue à cet effet (voir point 4. Communications et communication). Si le YAPSTER a des raisons de craindre que des tiers aient connaissance de ses moyens de légitimation YAPEAL ou en aient le contrôle, il est tenu de modifier les caractéristiques et méthodes d'accès (PIN pour les frontaux YAPEAL et, le cas échéant, pour les terminaux enregistrés) ou de bloquer le compte YAPSTER / le terminal concerné et d'en informer immédiatement YAPEAL par le canal prévu à cet effet (voir point 4. Communications et communication).

## Le YAPSTER supporte tous les risques résultant de la divulgation ou de l'utilisation-même abusive-de ses éléments d'identification / moyens de légitimation.

Le YAPSTER est responsable des terminaux associés à son compte YAPSTER. Il est tenu de minimiser les risques de sécurité liés à un accès non autorisé aux terminaux enregistrés en mettant en œuvre des mesures de protection appropriées (cf. RAGB). Le système d'exploitation doit être maintenu à jour, ce qui signifie que les mises à jour du logiciel et les corrections de sécurité doivent être installées immédiatement et que les avertissements doivent être pris en compte. En outre, les mesures de protection habituelles doivent être prises et mises à jour (comme l'utilisation d'un programme anti-virus et l'installation d'un pare-feu). YAPEAL n'est pas responsable des terminaux utilisés par YAPSTER, de l'accès technique aux services YAPEAL et des logiciels nécessaires à leur utilisation.

Les dommages résultant d'un manquement à cette obligation de diligence sont à la charge de YAPSTER.

YAPEAL décline toute responsabilité pour tous les dommages ou autres inconvénients résultant de l'utilisation de réseaux ouverts (par exemple Internet, réseau téléphonique, etc.), d'erreurs de transmission, de défauts techniques, de perturbations, d'interruptions et de retards (notamment dans le traitement), d'interventions illégales dans les installations des opérateurs de réseaux et/ou de télécommunications (y compris la surcharge de ces installations), de blocage volontaire des accès électroniques par des tiers et d'interventions illégales dans les équipements terminaux ou les logiciels de YAPSTER, de ses représentants ou de ses mandataires.

YAPEAL peut à tout moment prendre les mesures qu'elle juge appropriées pour vérifier la légitimité dans ses relations avec le YAPSTER ou les personnes qu'il a autorisées.

#### 7. INCAPACITÉ D'AGIR

Le YAPSTER ou un représentant légal du YAPSTER doit immédiatement informer YAPEAL par écrit de toute incapacité à agir. Dans le cas contraire, le YAPSTER supportera tout dommage résultant de l'incapacité d'agir de sa part ou de tiers, sauf s'il est prouvé que YAPEAL aurait dû se rendre compte de cette incapacité en faisant preuve de la diligence d'usage.

#### 8. RÉCLAMATIONS

Les réclamations de YAPSTER concernant l'exécution d'ordres ou d'autres communications doivent être soumises dès la réception de la communication correspondante et au plus tard dans les 30 jours.

Si le YAPSTER attend des documents ou des cartes demandés par YAPEAL mais ne les reçoit pas, il doit immédiatement en informer YAPEAL.

Les réclamations concernant les transactions doivent être faites dans un délai de 30 jours à compter de la date de la transaction, les réclamations concernant les avis / relevés de compte émis par YAPEAL doivent être faites dans un délai de 30 jours à compter de la date de l'avis. YAPSTER peut à tout moment consulter le solde de son compte et ses transactions sur le front-end de YAPEAL et vérifier leur exactitude.

YAPSTER supporte les dommages résultant d'une réclamation tardive.

La réclamation doit être effectuée de la manière prévue au point 4 (Communications et communication).

#### 9. EXÉCUTION DES COMMANDES

Si le YAPSTER passe des ordres qui dépassent son solde disponible, YAPEAL peut, à sa seule discrétion, déterminer dans quelle mesure certains ordres seront exécutés.

Si les ordres sont mal exécutés, non exécutés ou exécutés avec retard et qu'il en résulte un dommage, YAPEAL est responsable tout au plus de la perte d'intérêts.

Si, dans un cas particulier, le dommage risque d'aller au-delà, le YAPSTER doit informer YAPEAL à l'avance de ce risque, sinon il supportera ce dommage.



#### 10. CONFORMITÉ AUX EXIGENCES LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Le YAPSTER est responsable du respect des dispositions légales et des conditions réglementaires (y compris les lois fiscales et les obligations de déclaration) qui lui sont applicables dans chaque pays, ainsi qu'aux autres personnes ayant droit à la relation d'affaires ou aux actifs. YAPEAL peut demander à YAPSTER de lui fournir des documents confirmant sa conformité aux exigences légales.

#### 11.DROIT DE GAGE ET DE COMPENSATION

YAPEAL dispose d'un droit de gage sur tous les actifs et avoirs en compte que YAPEAL conserve chez elle ou ailleurs pour le compte de YAPSTER et, en ce qui concerne toutes les créances de YAPEAL, d'un droit de compensation pour toutes ses prétentions découlant de la relation d'affaires, indépendamment de l'échéance ou de la monnaie ou du fait que ces prétentions soient spécialement garanties.

Ce droit de gage et de compensation est également valable dans les cas de demandes d'indemnisation ou de libération de YAPEAL, notamment lorsqu'elle est sollicitée par des tiers (y compris des liquidateurs, des administrateurs judiciaires, des institutions, des autorités, etc.) en relation avec des ordres passés pour YAPEAL ou des actifs détenus pour YAPEAL.

YAPEAL peut, à son choix, réaliser les biens saisis de gré à gré ou sous la contrainte, ou poursuivre YAPSTER en saisie ou en faillite, tout en maintenant le droit de gage, si YAPSTER ne remplit pas ses obligations contractuelles ou ne les remplit pas à temps. En cas de réalisation, YAPEAL est autorisé à se porter lui-même acquéreur.

#### 12. CONDITIONS, IMPÔTS ET TAXES

Les conditions convenues ou habituelles (frais, y compris les frais de crédit, les commissions, les frais) et les taxes sont créditées ou débitées immédiatement, mensuellement, trimestriellement, semestriellement ou annuellement sur le compte YAPSTER, au choix de YAPEAL.

Si YAPEAL doit faire face à des frais et dépenses extraordinaires en raison de la résiliation par YAPSTER d'un ou plusieurs produits ou de l'ensemble de sa relation d'affaires avec YAPEAL, YAPEAL peut les lui facturer au moyen de frais spéciaux, y compris le remboursement de tous les débours.

Les conditions actuelles sont déterminées par les indications figurant sur les frontends YAPEAL, les listes consultables et les fiches produits communiquées par YAPEAL conformément au point 4 (Communications et communication) ou par des accords individuels entre le YAPEAL.

YAPEAL peut adapter les conditions à tout moment, par exemple en raison de l'évolution des conditions du marché, des coûts, ainsi qu'en cas de réévaluation des risques commerciaux. Pour ce faire, YAPEAL adapte les informations figurant sur les frontends, les listes et les fiches produits.

Le YAPSTER sera informé au préalable par tout moyen approprié et pourra, en cas d'opposition, résilier les services YAPEAL concernés par la modification.

Les modifications ou les conditions nouvellement introduites sont considérées comme acceptées si YAPSTER ne résilie pas le produit ou les services YAPEAL concernés dans les 14 jours suivant la notification.

Les délais de résiliation ou de retrait conformément aux conditions ou accords particuliers restent réservés.

Pour les services de YAPEAL qui ne sont pas inclus dans les YAPEAL-Frontends, une liste ou une fiche produit, mais qui sont fournis à la demande ou dans l'intérêt présumé de YAPSTER, YAPEAL peut, à sa discrétion, facturer des frais raisonnables.

Les impôts et taxes prélevés par ou auprès de YAPEAL dans le cadre de la relation commerciale du YAPSTER avec YAPEAL, ou que YAPEAL doit retenir en raison d'obligations légales ou conventionnelles (par ex. retenue à la source), ainsi que les frais et dépenses encourus par YAPEAL, sont à la charge du YAPSTER ou peuvent lui être transférés.

#### 13. INDEMNITÉS DE DISTRIBUTION

YAPEAL peut conclure des accords de collaboration avec des fournisseurs de produits et de services. En vertu de ces accords, YAPEAL peut recevoir des rémunérations, des frais (de commodité), des commissions, des indemnités (de distribution) et d'autres prestations (ci-après dénommées collectivement "indemnités"). Dans la mesure où ces indemnités rémunèrent des services que YAPEAL fournit à des tiers sur la base de contrats indépendants, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas versées à YAPEAL en exécution de contrats avec les clients, YAPEAL est le seul ayant droit à ces indemnités.

Si YAPEAL reçoit des indemnités d'un tiers en rapport avec les services YAPEAL fournis à YAPSTER et qui reviendraient en principe à YAPSTER, YAPSTER déclare expressément renoncer à son droit à la restitution et à la transmission de l'indemnité à YAPSTER. Dans la mesure où de telles indemnisations existent, des informations détaillées sont communiquées sur le site web de YAPEAL. Celles-ci comprennent entre autres les bases, le montant et d'autres informations sur les indemnités de distribution spécifiques aux produits et les éventuels conflits d'intérêts qui en résultent.

Ces informations, dans leur forme actuelle, font partie intégrante de cette relation CGV YAPSTER.



YAPEAL s'efforce d'éviter les conflits d'intérêts dans le cadre de ses services YAPEAL. Si cela n'est pas possible, YAPEAL s'assure que les intérêts de YAPSTER sont préservés en divulguant l'éventuel conflit d'intérêts.

#### 14.MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les contre-valeurs en devises étrangères correspondant aux avoirs de YAPSTER sont placées au nom de YAPEAL, mais pour le compte et aux risques de YAPSTER, auprès du fournisseur choisi par YAPEAL.

YAPSTER supporte, au prorata des avoirs qu'il y a investis, tout risque sur l'ensemble de ces valeurs, notamment résultant de restrictions légales ou réglementaires et de taxes/charges dans tous les pays concernés.

Les montants en devises étrangères sont crédités ou débités en francs suisses (CHF), à moins que YAPSTER ne possède un compte dans la devise étrangère concernée.

Si le YAPSTER n'a pas de compte dans la devise étrangère correspondante ou si le solde de ce compte est trop faible, le montant est débité ou crédité sur le compte YAPSTER standard en francs suisses.

Si le débit ou le crédit nécessite une conversion dans la devise du compte ou à partir de celle-ci, le taux de change d'achat ou de vente de devises en vigueur le jour du traitement du virement correspondant sera utilisé. Les éventuels risques de change (gains ou pertes de change, par exemple lors d'un virement de retour) sont à la charge de YAPSTER.

## 15. ASSIMILATION DES SAMEDIS AUX JOURS FÉRIÉS

Dans les relations commerciales avec YAPEAL, les samedis sont assimilés à des jours fériés reconnus par l'Etat.

#### 16. PROTECTION DES DONNÉES ET SECRET BANCAIRE

Les données relatives à la relation d'affaires de YAPEAL avec les YAPSTERN (ci-après dénommées "données clients") sont soumises au secret bancaire suisse et au droit de la protection des données. Les obligations d'information ou de déclaration de YAPEAL prévues par la loi ou le droit de la surveillance demeurent réservées. Par la présente, YAPSTER libère explicitement YAPEAL, ses organes, ses employés et ses mandataires de ces obligations de respect du secret bancaire et de la protection des données et consent au traitement suivant de ses données:

- pour remplir les obligations de YAPEAL et en relation avec les transactions et autres services YAPEAL que YAPEAL peut fournir au Client avec l'aide de tiers (y compris l'externalisation) (tels que l'enregistrement, la vérification de l'adresse, l'envoi de courrier physique ou numérique, y compris l'impression éventuelle de lettres par des tiers, l'établissement et la vérification de signatures numériques, le traitement de transactions de paiement et d'autres services YAPEAL), en particulier lorsque ceux-ci sont liés à l'étranger. En ce qui concerne les transactions impliquant l'étranger, YAPEAL a le droit et l'obligation de divulguer des informations aux tiers étrangers impliqués dans ces transactions et services.
- pour respecter des exigences légales ou réglementaires ou pour des raisons de conformité (par exemple, les
  obligations de déclaration de la banque, la gestion des risques de marché, des risques opérationnels, y
  compris les risques informatiques, et la prévention générale de la criminalité, y compris la prévention des
  risques de blanchiment d'argent et des risques de réputation). De telles exigences légales ou réglementaires
  ou motifs de conformité peuvent résulter du droit suisse ou étranger applicable à la relation client.

En outre, YAPSTER accepte de divulguer des données YAPSTER en cas d'obligation légale ou réglementaire d'information ou de déclaration, ou en présence d'autres motifs légaux de justification, comme notamment la protection des intérêts légitimes de YAPEAL ou dans le cadre d'une externalisation. Il peut s'agir par exemple

- en cas de menace de procédure ou de procédure engagée par YAPSTER ou par d'autres parties impliquées dans la relation d'affaires ou dans les actifs, dans le pays ou à l'étranger, contre YAPEAL (également en tant que tiers);
- pour garantir ou faire valoir des créances ou d'autres droits dans le pays ou à l'étranger à l'encontre de YAPSTER et pour réaliser des sûretés (gages) constituées pour YAPSTER;
- en cas d'accusations portées contre YAPEAL par YAPSTER et d'autres personnes impliquées dans la relation d'affaires ou les actifs, en public, dans les médias ou auprès des autorités.

Le YAPSTER renonce au secret bancaire dans la mesure où des données sont transmises par Internet. Celui-ci est ouvert et accessible à tous. Le contenu des données est crypté par paquets, mais le destinataire et l'expéditeur peuvent être identifiés. Il est donc possible pour un tiers (par exemple le fournisseur d'accès à Internet de YAPSTER) qui accède à ces informations d'en déduire l'existence d'une relation bancaire.

En outre, YAPSTER renonce au secret bancaire dans la mesure où ses données sont stockées et traitées dans le cadre de l'externalisation (outsourcing) d'activités ou de services / services YAPEAL, tant au niveau national qu'international.

Les principes relatifs au traitement et à l'utilisation des données personnelles par YAPEAL sont énoncés dans la déclaration de confidentialité de YAPEAL (https://yapeal.ch/fr/private/declaration-de-confidentialité).



#### 17.LIMITATIONS DES SERVICES DE YAPEAL, LIQUIDATION

Afin de respecter les dispositions légales ou contractuelles, de faire preuve de la diligence d'usage ou de garantir une gestion irréprochable, YAPEAL peut à tout moment limiter ou suspendre complètement les services YAPEAL vis-à-vis du YAPSTER et interrompre la relation, indépendamment des dispositions complémentaires relatives aux différents services YAPEAL non concernés (par ex. si le YAPSTER transfère son domicile à l'étranger, s'il ne remplit pas ou insuffisamment ses obligations d'information ou s'il fait de fausses déclarations à YAPEAL).

YAPEAL peut, par exemple, bloquer la relation de compte, limiter l'exécution d'ordres de toute nature et, de manière générale, refuser de recevoir des actifs ou des crédits.

En cas de résiliation ou si les actifs déposés ne peuvent plus être conservés par YAPEAL pour des raisons juridiques, spécifiques au produit ou autres, le YAPSTER doit, sur demande, indiquer à YAPEAL, de la manière indiquée par YAPEAL, où ces actifs doivent être transférés.

Si, après un délai supplémentaire raisonnable fixé par YAPEAL (voir également le point 20. Absence de contact), le YAPSTER ne communique pas où les valeurs patrimoniales et les avoirs déposés par le YAPSTER auprès de YAPEAL doivent être transférés en raison de la résiliation de la relation commerciale ou de la limitation des services de YAPEAL, YAPEAL peut livrer les valeurs patrimoniales ou les liquider sans autre communication.

YAPEAL peut également, avec effet libératoire, déposer le produit éventuel et les avoirs encore disponibles de YAPSTER au lieu désigné par le juge ou les envoyer sous forme de chèque à la dernière adresse de notification connue de YAPSTER. Les droits de YAPSTER sont alors considérés comme satisfaits.

## 18.EXTERNALISATION D'ACTIVITÉS OU DE SERVICES DE YAPEAL (OUTSOURCING)

YAPEAL peut faire appel à des tiers en Suisse et à l'étranger pour la fourniture de tout ou partie des services YAPEAL. Cela peut notamment concerner les services YAPEAL liés aux technologies de l'information, au conseil juridique, à la comptabilité, aux paiements, à la surveillance et au contrôle interne, à la gestion des risques, à la gestion et à la conservation des données.

Dans le cadre de l'externalisation ou du traitement commun, il peut arriver que des données doivent être transmises à des tiers externes et que ceux-ci mandatent à leur tour d'autres prestataires de services. Les prestataires de services auxquels il est fait appel sont tous tenus de respecter les dispositions correspondantes en matière de confidentialité et de protection des données (voir également le point 16 Protection des données et secret professionnel du banquier).

#### 19. YAPSTER-PROFILAGE ET MARKETING

Le YAPSTER accepte que YAPEAL stocke et traite systématiquement les données YAPSTER et les données de sources tierces à ses propres fins de création de profils. Ces profils sont principalement utilisés par YAPEAL à des fins d'information sur les produits et de gestion des risques, et peuvent également être utilisés pour des études de marché et un marketing sur mesure, ainsi que pour l'optimisation des produits des services YAPEAL en fonction des besoins du YAPSTER. YAPEAL peut également transmettre ces données à des tiers à des fins d'analyse, sous une forme anonyme. Cela s'applique à toutes les données que le YAPSTER saisit lors de son inscription, à son utilisation des applications YAPEAL et aux données générées dans le cadre de ses commandes.

#### 20. SANS CONTACT

YAPEAL est tenu de signaler les relations commerciales devenues sans contact à partir d'un certain volume de comptes à un service central de déclaration.

Par conséquent, YAPSTER s'engage à prendre les mesures nécessaires pour éviter l'absence de contact dans toutes les relations commerciales existantes entre lui et YAPEAL. Il accepte de communiquer à YAPEAL tout changement d'adresse ou de nom (par exemple suite à un mariage) ou de dénomination sociale dans un délai de 14 jours, conformément au point 4. Communications et communication.

Les frais encourus par YAPEAL en raison de l'absence de contact ou de message peuvent être facturés par YAPEAL à YAPSTER au moyen de frais spéciaux, y compris le remboursement de tous les frais. Les conditions et autres frais indiqués dans les YAPEAL-Frontends, listes et fiches produits de YAPEAL restent valables en cas d'absence de contact.

L'Association suisse des banquiers a publié une directive Narilo contraignante sur le sans contact qui, en cas de contradiction, prévaut sur les conditions générales de la relation YAPSTER en tant que convention spéciale (www.swissbanking.ch).

#### 21.APPLICATION ET MODIFICATIONS DES CONDITIONS GÉNÉRALES

YAPEAL peut modifier unilatéralement et à tout moment les présentes CGV Relation YAPSTER et les autres contrats conclus avec YAPSTER. Les modifications seront communiquées au YAPSTER de manière appropriée (le cas échéant par publication sur Internet ou sur des frontaux Web ou des apps) et seront considérées comme approuvées sans opposition selon le point 4 dans un délai de 14 jours à compter de la communication, et en tout cas lors de la prochaine utilisation d'un service YAPEAL. En cas d'opposition, le YAPSTER ne peut plus utiliser les Services YAPEAL concernés.



#### 22. CESSATION DES RELATIONS COMMERCIALES

Le YAPSTER et YAPEAL peuvent mettre fin aux relations commerciales à tout moment, avec effet immédiat ou à une date ultérieure, et/ou YAPEAL peut bloquer l'accès aux services de YAPEAL à tout moment.

YAPSTER n'est pas autorisé à réclamer le remboursement des frais déjà payés.

YAPEAL fermera alors les comptes d'utilisateurs concernés (comptes YAPSTER). Les données non sauvegardées peuvent être perdues lors de la résiliation.

YAPEAL peut également rendre les crédits immédiatement exigibles à tout moment, à moins qu'ils ne soient soumis à des accords particuliers ou à des dispositions de résiliation applicables à des produits spécifiques.

Les relations juridiques établies par le présent contrat ne s'éteignent pas en cas de décès, d'incapacité ou de faillite de YAPSTERS.

#### 23.LIMITATION DE RESPONSABILITÉ / DILIGENCE RAISONNABLE

YAPEAL exclut sa responsabilité dans la mesure permise par la loi : La responsabilité de YAPEAL pour son propre comportement ainsi que pour le comportement de ses collaborateurs et auxiliaires ou agents d'exécution est limitée à la préméditation ou à la négligence grave. Toute autre responsabilité est exclue.

En cas de négligence grave, la responsabilité est limitée au montant des dommages typiques et prévisibles. Le YAPSTER n'a pas droit à des dommages et intérêts pour un défaut existant au moment de la conclusion du contrat ou survenant ultérieurement en raison d'un événement indépendant de la volonté de YAPEAL.

#### 24.INDEMNISATION DE YAPEAL ET RESPONSABILITÉ DE YAPSTER

Si le YAPSTER utilise les Services YAPEAL et viole ainsi les droits de tiers, le YAPSTER doit prendre en charge les réclamations—y compris les éventuelles demandes de dommages et intérêts—que ces tiers font à YAPEAL.

Le YAPSTER est responsable de tous les frais, y compris les frais de litige, encourus par YAPEAL en raison d'une violation par le YAPSTER des droits de tiers.

#### 25.PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tous les droits de propriété intellectuelle restent la propriété de YAPEAL ou de tiers autorisés.

Pour la durée du contrat, le YAPSTER obtient un droit incessible et non exclusif d'utiliser les applications et les services YAPEAL. Le contenu et l'étendue sont déterminés par les contrats entre le YAPSTER et YAPEAL.

## 26. UTILISATION DES YAPEAL-FRONTENDS À L'ÉTRANGER

Le YAPSTER reconnaît qu'en utilisant les YAPEAL-Frontends à l'étranger, il peut éventuellement enfreindre des dispositions de la législation étrangère. YAPEAL n'assume aucune responsabilité dans de tels cas. En outre, le YAPSTER reconnaît qu'il peut exister des restrictions d'importation et d'exportation des algorithmes de cryptage à l'étranger, qu'il pourrait enfreindre en utilisant les YAPEAL-Frontends. L'utilisation des YAPEAL-Frontends à l'étranger peut entraîner des frais d'itinérance qui seront entièrement à la charge du YAPSTER.

## 27.NULLITÉ PARTIELLE

Si une section des présentes CGV Relations YAPSTER ou de tout autre contrat entre YAPEAL et le YAPSTER est illégale ou inapplicable, toutes les autres sections et parties du contrat resteront en vigueur.

### 28. DROIT APPLICABLE FT JURIDICTION COMPÉTENTE

Toutes les relations contractuelles entre YAPSTER et YAPEAL sont exclusivement soumises au droit suisse, à l'exclusion des règles de conflit de lois.

Le lieu d'exécution, le lieu de poursuite pour YAPSTER dont le domicile/siège est à l'étranger ainsi que le for exclusif pour tous les litiges est Zurich (Suisse). YAPEAL a le droit de poursuivre YAPSTER également devant le tribunal compétent de son domicile/siège ou devant tout autre tribunal compétent, le droit suisse restant exclusivement applicable.

Les dispositions impératives du droit suisse en matière de compétence judiciaire demeurent réservées.



## **CGV D'INSCRIPTION**

#### 1. CHAMP D'APPLICATION ET PARTIE CONTRACTANTE

Les présentes conditions d'enregistrement ("CGU") régissent l'utilisation des frontaux ("YAPEAL-Frontends") de YAPEAL AG, dont le siège est situé Max-Högger-Strasse 6, 8048 Zurich, Suisse (ci-après "YAPEAL") par l'utilisateur (ci-après "Utilisateur") en vue de l'enregistrement et de l'utilisation des services YAPEAL (ci-après "Services YAPEAL"). Le terme "Utilisateur" englobe tous les "YAPSTERS" et ceux qui souhaitent devenir YAPSTER (les YAPSTERS sont des partenaires contractuels de YAPEAL, c'est-à-dire des personnes morales ou physiques ou des sociétés de personnes ou des sociétés en cours de constitution) et toutes les personnes qui utilisent les YAPEAL-Frontends et les Services YAPEAL sans être elles-mêmes des partenaires contractuels (par exemple, les personnes autorisées/représentées, les clients ou les clients potentiels - personnes physiques ou morales, personnes - de sociétés tierces auxquelles YAPEAL fournit des services d'identification). Les Services YAPEAL concernent l'ensemble du contenu, des fonctions et des services que l'Utilisateur utilise lors de son inscription à YAPEAL et dans le cadre des frontends, y compris lors d'une utilisation future. L'inscription et l'utilisation des Services YAPEAL se font par le biais des "YAPEAL-Frontends". Celles-ci incluent l'application YAPEAL Verify, l'application YAPEAL, les frontaux web YAPEAL ou les portails approuvés par YAPEAL (par exemple, les frontaux web ou les applications hébergés par des tiers). Ces conditions s'appliquent à tout utilisateur des YAPEAL. Frontends et à toute personne s'inscrivant auprès de YAPEAL. Les accords écrits spécifiques entre le YAPSTER et YAPEAL prévalent. Par ailleurs, les conditions générales de la relation YAPSTER ("CGV Relation YAPSTER") entre YAPEAL et le YAPSTER s'appliquent. Les CGV Relation YAPSTER s'appliquent par analogie à l'Utilisateur.

#### 2. OBJET DU CONTRAT/DE LA PRESTATION

Ces dispositions régissent l'utilisation des YAPEAL-Frontends pour l'identification et l'inscription à YAPEAL, ainsi que pour l'authentification sécurisée à chaque accès à son propre compte YAPEAL YAPSTER.

#### 3. INSCRIPTION / OUVERTURE D'UN COMPTE YAPSTER

Le compte YAPEAL YAPSTER et le compte de l'Utilisateur sont liés de manière permanente à un ou plusieurs terminaux (téléphone portable, etc.) de YAPSTER ou de ses représentants autorisés. Le terminal utilisé pour l'enregistrement est automatiquement lié au compte d'utilisateur et au compte YAPSTER. Après un premier enregistrement, d'autres terminaux peuvent être ajoutés.

YAPEAL est tenu par la loi de respecter, entre autres, des obligations de diligence en ce qui concerne l'identification de la partie contractante et l'établissement de l'ayant droit économique des actifs ainsi que du détenteur du contrôle. Pour l'enregistrement et l'ouverture d'un compte YAPSTER, il est donc nécessaire que le YAPSTER ou, dans le cas d'une personne morale, la personne qui ouvre le compte, transmette à YAPEAL des données personnelles, par exemple la photographie d'un document d'identification et des données connexes telles que le nom, le(s) prénom(s), la date de naissance ou un enregistrement vidéo (ci-après dénommées collectivement "données d'enregistrement").

YAPEAL collecte, traite et utilise les données personnelles ou les données d'enregistrement de l'Utilisateur conformément aux dispositions légales en vigueur en matière de protection des données, telles que définies dans la déclaration de confidentialité de YAPEAL. YAPEAL peut faire appel à des services de tiers pour tout ou partie du processus d'inscription. Dans ce cas, YAPEAL en informera YAPSTER de manière appropriée.

L'Utilisateur accepte donc que les données d'enregistrement saisies dans le cadre de l'enregistrement soient stockées et traitées par YAPEAL et par d'éventuels fournisseurs tiers, qui sont impliqués dans l'identification de la partie contractante, la détermination nécessaire de l'ayant droit économique ou du détenteur du contrôle et les vérifications correspondantes.

Par conséquent, l'Utilisateur reconnaît et accepte que les données d'enregistrement transmises à YAPEAL restent stockées après le processus d'enregistrement pour des raisons juridiques et opérationnelles (par exemple, pour des authentifications de connexion ultérieures), même si aucun compte d'utilisateur ou compte YAPSTER n'est ouvert ou si la relation contractuelle est résiliée ultérieurement.

#### 4. VÉRIFICATION DE LA LÉGITIMITÉ

Lors de l'enregistrement, l'utilisateur est légitimé sur la base des données qu'il a saisies et des données de son document d'identification.

En acceptant les RAGB, l'Utilisateur confirme l'authenticité des documents photographiés et de ses saisies. L'Utilisateur est conscient que YAPEAL doit signaler toute infraction intentionnelle aux autorités, ce qui peut entraîner des poursuites pénales (article 251 du Code pénal suisse, faux dans les titres).

Pour les authentifications nécessaires à l'utilisation des YAPEAL-Frontends et pour la validation des paiements et autres ordres à valeur monétaire, l'utilisateur peut choisir entre la saisie d'un code PIN (numéro d'identification personnel) et les validations biométriques (comme les empreintes digitales, la reconnaissance faciale).



## 5. OBLIGATION DE DILIGENCE ET RESPONSABILITÉ DE L'UTILISATEUR

L'Utilisateur s'engage à garder secret le code PIN qu'il a défini lors de son inscription et à conserver des notes écrites inaccessibles à d'autres personnes. Ce code PIN ne doit pas correspondre au code PIN utilisé pour déverrouiller l'un de ses terminaux sur lequel il a installé ou utilise les YAPEAL-Frontends.

Pour des raisons de sécurité, YAPEAL encourage l'Utilisateur à sécuriser ses terminaux sur lesquels il a installé ou utilise les YAPEAL-Frontends, en demandant un code PIN et/ou en utilisant la reconnaissance faciale ou les empreintes digitales.

L'utilisateur est responsable de son terminal (téléphone mobile, etc.). Il est tenu de minimiser les risques de sécurité liés à un accès non autorisé à son terminal en mettant en œuvre des mesures de protection appropriées. L'utilisateur ne peut installer des frontends que sur des terminaux qui lui sont attribués par l'entreprise, pour lesquels il est enregistré ou - dans le cas d'un terminal mobile - dont la carte SIM est à son nom. Le système d'exploitation doit être maintenu à jour, ce qui signifie que les mises à jour de logiciels et les corrections de sécurité doivent être installées immédiatement et que les avertissements doivent être pris en compte. En outre, les mesures de protection habituelles doivent être prises et mises à jour (comme l'utilisation d'un programme anti-virus, l'installation d'un pare-feu). YAPEAL n'est pas responsable de l'équipement terminal de l'Utilisateur, de l'accès technique aux Services YAPEAL et des logiciels nécessaires à cet effet.

La modification du système d'exploitation et l'utilisation de logiciels provenant de sources non fiables constituent d'autres risques de sécurité et doivent être évitées.

Toute personne qui s'est légitimée auprès de YAPEAL à l'aide des terminaux et des dispositifs de sécurité autorisés par l'Utilisateur est considérée comme autorisée à utiliser les Services YAPEAL vis-à-vis de YAPEAL. Il est considéré comme autorisé à donner des instructions juridiquement contraignantes à YAPEAL. YAPEAL peut recevoir des instructions et laisser l'Utilisateur disposer des actifs de YAPSTER.

Si l'utilisateur a des raisons de craindre que des tiers connaissent ou aient accès à ses moyens d'identification YAPEAL-Frontends, il est tenu de modifier immédiatement les caractéristiques et méthodes d'accès (code PIN pour les YAPEAL-Frontends et, le cas échéant, pour les terminaux enregistrés) ou de bloquer le terminal concerné et d'en informer immédiatement YAPEAL (par message In-App/In-App Features, e-mail à support@yapeal.ch ou téléphone (en cas d'urgence) n° +41 (0)44 435 38 18; Pour les YAPSTERS, voir les CGV Relations YAPSTER).

Si l'Utilisateur n'a pas la possibilité de modifier le code PIN ou de bloquer le Terminal (par exemple en raison de la perte du seul Terminal enregistré), il doit en informer immédiatement YAPEAL afin que l'accès puisse être bloqué jusqu'à ce que l'Utilisateur enregistre un nouveau Terminal et définisse un nouveau code PIN (coordonnées, voir ci-dessus).

L'Utilisateur assume tous les risques et est responsable des dommages résultant d'une utilisation abusive de ses moyens d'identification, de ses caractéristiques et de ses méthodes d'authentification. Sont exclus les dommages dont il est prouvé qu'ils résultent d'une faute grave de YAPEAL.

## 6. DURÉE ET FIN DE L'UTILISATION

YAPEAL peut mettre fin au processus d'inscription sans donner de raison.

YAPEAL peut en outre mettre fin à la relation contractuelle avec YAPSTER sans donner de motif et/ou bloquer l'accès au compte d'utilisateur et/ou au compte YAPEAL.

Si un utilisateur a supprimé les YAPEAL-Frontends nécessaires à l'authentification sur tous les terminaux enregistrés, il ne pourra plus s'authentifier. Il ne sera plus en mesure de se connecter à son compte utilisateur ou à son compte YAPSTER jusqu'à ce qu'un terminal soit à nouveau enregistré pour le compte YAPSTER.

Si un YAPSTER utilise un service YAPEAL payant actif, le YAPSTER reste payant même dans le cas où plus aucun utilisateur ne peut se connecter au compte utilisateur ou au compte YAPSTER.

## 7. COMMUNIQUÉS ET COMMUNICATION

L'Utilisateur accepte que YAPEAL envoie des communications dans le cadre de l'inscription et de l'authentification lors des appels de compte d'utilisateur/compte YAPSTER, en principe par le biais de messages push et de messages dans les frontends YAPEAL (communication in-app). Dans des cas exceptionnels, les notifications peuvent également être envoyées par courrier, téléphone, canaux électroniques (par ex. e-mail, SMS, applications mobiles, notifications push et autres canaux de communication électroniques) et par d'autres modes de transmission et de transport aux coordonnées utilisées ou explicitement indiquées par l'Utilisateur à YAPEAL. Les canaux prévus dans les CGV YAPSTER Relation sont applicables.

## 8. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ / DILIGENCE RAISONNABLE

YAPEAL exclut sa responsabilité dans la mesure permise par la loi: La responsabilité de YAPEAL pour son propre comportement ainsi que pour le comportement de ses collaborateurs et auxiliaires ou agents d'exécution est limitée à la préméditation ou à la négligence grave. Toute autre responsabilité est exclue.



En cas de négligence grave, la responsabilité est limitée au montant des dommages typiques et prévisibles. L'utilisateur n'a pas droit à des dommages et intérêts pour un défaut existant au moment de la conclusion du contrat ou survenant ultérieurement en raison d'un événement indépendant de la volonté de YAPEAL.

## **CGV CARTE DE DÉBIT YAPEAL**

#### 1. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions (ci-après les "Conditions générales de la carte de débit YAPEAL") s'appliquent à YAPSTERS ou au titulaire d'une ou plusieurs cartes de débit YAPEAL Visa (le "Titulaire de la carte") et régissent l'utilisation et la gestion de la carte de débit YAPEAL Visa physique et numérique concernée (ci-après la "Carte de débit YAPEAL", la " Carte de débit " ou la "Carte") ainsi que les services qui y sont associés (ci-après les " Services YAPEAL"), y compris le "Paiement mobile". L'enregistrement et l'utilisation des Services YAPEAL se font par le biais de "YAPEAL-Frontends". Ceux-ci incluent l'application YAPEAL Verify, l'application YAPEAL, les frontaux web YAPEAL ou les portails approuvés par YAPEAL (par exemple, les frontaux web ou les applications hébergés par des tiers) ou les interfaces fournies par YAPEAL.

Le terme "YAPSTER" désigne les parties contractantes de YAPEAL, c'est-à-dire les personnes morales ou physiques, les sociétés de personnes ou les sociétés en formation. Le terme "Titulaire de la carte" peut inclure, outre le YAPSTER, les personnes au nom desquelles la carte de débit est émise, telles qu'un mandataire ou une personne autorisée à disposer des actifs du YAPSTER.

Les accords écrits spéciaux entre YAPSTER et YAPEAL prévalent. Par ailleurs, les conditions générales de la relation YAPSTER (CGV Relation YAPSTER) entre YAPEAL et ses clients ainsi que les conditions générales du compte YAPSTER (CGV Compte YAPSTER) s'appliquent.

#### 2. UTILISATION DE LA CARTE DE DÉBIT YAPEAL

La carte de débit YAPEAL peut être utilisée pour les "services YAPEAL", principalement pour le paiement de biens et de services en Suisse et à l'étranger aux points de vente (Point of Sale) avec une carte physique ou un paiement mobile (voir ci-dessous, point 4.1), ainsi que sur Internet et pour le retrait d'espèces en Suisse et à l'étranger.

Le fournisseur de biens et de services concerné (ci-après le "fournisseur") décide en dernier ressort d'accepter ou non la carte de débit YAPEAL comme moyen de paiement.

## 3. RELATION DE COMPTE YAPSTER

La carte de débit YAPEAL est toujours liée à un ou plusieurs compte(s) YAPSTER du YAPSTER. Le YAPSTER est responsable de toutes les cartes émises sur son compte. Il n'est pas possible d'obtenir et d'utiliser une carte sans compte YAPSTER. La carte de débit professionnelle ne peut être émise qu'à des collaborateurs autorisés du YAPSTER, le titulaire de la carte est responsable de son utilisation correcte. Pour le reste, les conditions générales du compte YAPSTER s'appliquent.

La carte de débit YAPEAL est gérée par une fonction de gestion des cartes. Celle-ci est intégrée dans les YAPEAL-Frontends liés à un ou plusieurs comptes YAPSTER.

Si une partie de la gestion de la carte de débit et l'accès aux fonctionnalités se font par le biais d'un portail tiers approuvé par YAPEAL (par exemple, un partenaire de coopération de YAPEAL qui offre l'accès aux services de gestion de carte par le biais de son portail), le YAPSTER consent expressément à un échange de données correspondant (représentation des données du compte YAPSTER de la base de données centrale de Yapeal sur le portail). Le YAPSTER est conscient que dans ce cas, YAPEAL ne fournit que l'interface (API) au portail du tiers et que l'utilisation du portail relève de la responsabilité exclusive du YAPSTER.

### 4. UTILISATION DE LA CARTE

## 4.1. Paiements avec la carte de débit YAPEAL

La carte de débit YAPEAL peut être utilisée à tout moment pour retirer des espèces en Suisse et à l'étranger et pour payer des biens et des services dans le monde entier et sur Internet, si le fournisseur accepte ce mode de paiement.

Les paiements sont possibles dans les limites fixées et doivent, dans la plupart des cas, être autorisés au moyen d'un code ou d'un PIN, d'une reconnaissance faciale ou d'une empreinte digitale. Les exceptions à cette règle sont les petits montants (non à la discrétion de YAPEAL) effectués par paiement sans contact.



Le titulaire de la carte peut demander un reçu d'ordre (quittance) lors de retraits d'espèces à la plupart des distributeurs automatiques de billets ou lors du paiement de biens et de services auprès du fournisseur. YAPEAL n'envoie pas elle-même de justificatifs d'ordre ou de notes de débit sur papier.

L'utilisation de la carte de débit YAPEAL par un titulaire de carte ayant le droit de disposer des actifs de YAPSTER est considérée comme autorisée par YAPSTER. Le YAPSTER a le droit d'apporter la preuve du contraire.

#### 4.2. Dispositions supplémentaires pour le paiement mobile

La carte de débit numérique YAPEAL peut être utilisée pour une sélection de solutions de paiement mobile (Mobile Payment) via des terminaux compatibles (téléphones mobiles, etc.), qui sont décrits dans la liste actuelle et les fiches produits sur le site Internet de YAPEAL <a href="www.yapeal.ch">www.yapeal.ch</a>. Ceux-ci permettent d'utiliser des cartes de débit autorisées pour le paiement sans contact ainsi que pour le paiement dans des boutiques en ligne et dans des applications de fournisseurs via les applications des fabricants d'appareils ou de fournisseurs tiers. YAPEAL décide librement quelles solutions de paiement mobile et quelles cartes de débit sont prises en charge. Les terminaux pris en charge dépendent du fournisseur de la solution. Il est de la responsabilité de YAPSTER de s'assurer que des terminaux compatibles sont disponibles et qu'ils prennent en charge l'utilisation du paiement mobile.

L'activation d'une carte de débit pour le paiement mobile implique l'acceptation des conditions d'utilisation du fournisseur concerné et de sa politique de confidentialité. Si un titulaire de carte ayant le droit de disposer des actifs de YAPSTER accepte les conditions mentionnées, YAPSTER se fait créditer de cette acceptation.

Les actions du Titulaire de la Carte sont considérées comme ayant été effectuées par YAPSTER et doivent être entièrement imputées à ce dernier comme étant ses propres actions. L'utilisation de la carte de débit YAPEAL via les terminaux mobiles du YAPSTER ou via les terminaux mobiles du titulaire de la carte ayant le droit de disposer des actifs du YAPSTER correspond à une transaction par carte habituelle et est considérée comme autorisée par le YAPSTER. Le YAPSTER a le droit d'apporter la preuve du contraire.

#### 5. RENOUVELLEMENT DE LA CARTE

La carte de débit YAPEAL est valable 3 ans à compter de la date d'émission. La date d'expiration est indiquée dans les YAPEAL-Frontends.

Avant l'expiration de la carte, le YAPSTER doit déclencher le renouvellement dans les YAPEAL-Frontends et reçoit ensuite une nouvelle carte. Nonobstant, l'ancienne carte reste valable jusqu'à son expiration.

## 6. BLOCAGE ET RÉSILIATION

YAPEAL et YAPSTER peuvent tous deux bloquer ou résilier une carte de débit YAPEAL à tout moment sans avoir à se justifier (voir également le point 8 Obligations de diligence).

En cas de résiliation, les cartes de débit YAPEAL concernées doivent être détruites ou retournées immédiatement à YAPEAL afin qu'aucune autre commande ne puisse être effectuée. En cas d'utilisation d'une carte de débit avant la prise d'effet de l'annulation ou de la résiliation dans un délai conforme aux usages commerciaux, YAPEAL est en droit de débiter le compte YAPSTER. YAPEAL peut également, après la résiliation, débiter du compte YAPSTER du YAPSTER tous les montants dus pour l'utilisation d'une carte avant la résiliation. Dans des cas exceptionnels, une carte de débit YAPEAL peut être acceptée pour le paiement même si elle est bloquée, si le fournisseur ne demande pas d'autorisation numérique ou en cas de défaillance technique.

YAPSTER n'est pas autorisé à réclamer le remboursement des frais déjà payés.

#### 7. RETRAIT DE LA PROCURATION

Si le YAPSTER/titulaire du compte retire à un titulaire de carte l'autorisation d'utiliser son compte, il doit exiger la remise de ses cartes physiques et bloquer ses cartes numériques. S'il n'y parvient pas, YAPEAL doit en être immédiatement informé afin de pouvoir bloquer le compte ou la carte. Jusqu'à ce que YAPEAL ait reçu cette notification, les risques liés à l'utilisation frauduleuse de la carte sont supportés par YAPSTER.

#### 8. CONDITIONS ET LIMITES

#### 8.1. Conditions

YAPEAL peut facturer des frais pour l'émission de la carte, pour l'autorisation (pour que la carte soit prête à être utilisée), pour le traitement des ordres passés avec la carte de débit et pour les blocages de carte.

En outre, YAPEAL peut refacturer à YAPSTER les frais qu'elle doit payer à des tiers pour des services fournis par ces derniers (par exemple, retrait d'espèces aux distributeurs automatiques de billets). Les conditions actuellement en vigueur peuvent être consultées sur le site Internet de YAPEAL <a href="https://www.yapeal.ch/prix">www.yapeal.ch/prix</a>. YAPEAL peut modifier ces conditions à tout moment et en informera le YAPSTER de manière appropriée. Si le YAPSTER n'a pas contesté les nouvelles conditions dans les 14 jours suivant leur entrée en vigueur, les modifications seront considérées comme acceptées.

Les frais seront débités du compte YAPSTER.



Les ordres dans une devise autre que celle du compte sont convertis dans la devise du compte YAPSTER correspondant.

#### 8.2. Limites et restrictions d'utilisation

L'utilisation de la carte de débit YAPEAL est limitée au montant disponible sur le compte associé. Par ailleurs, en fonction du produit ou du YAPSTER, YAPEAL peut fixer des limites et des restrictions d'utilisation lors de la commande de la carte. Dans le cadre des fonctionnalités disponibles, le YAPSTER ou les personnes autorisées par lui peuvent les définir et les modifier eux-mêmes. Le YAPSTER assume l'entière responsabilité des limites et restrictions fixées.

YAPEAL peut débiter le compte YAPSTER du YAPSTER de tout montant dû au titre de l'utilisation d'une Carte, même si ce montant est débité en dehors des limites et restrictions d'utilisation définies. YAPEAL n'est pas responsable de l'efficacité des règles établies. Dans des cas exceptionnels, il est possible que des débits soient effectués en contradiction avec les règles définies, par exemple si le fournisseur ne demande pas d'autorisation numérique ou si des détails de transaction pertinents pour les règles ne sont pas transmis correctement.

#### 9. OBLIGATIONS DE DILIGENCE RAISONNABLE

La carte de débit YAPEAL et les notes relatives aux données de sécurité associées (par exemple le code PIN) doivent être conservées séparément les unes des autres et protégées contre tout accès par des tiers.

Lors de la commande de la carte de débit YAPEAL, un code PIN doit être défini pour la carte, connu uniquement du titulaire de la carte. Ce PIN ne doit avoir aucun lien avec le titulaire de la carte (par exemple, numéros de téléphone, date de naissance).

Les moyens d'identification personnels (tels que le PIN) doivent être tenus secrets. Le titulaire de la carte ne doit pas les communiquer à d'autres personnes ou les rendre accessibles à d'autres personnes sous quelque forme que ce soit.

De même, le titulaire de la carte ne doit pas divulguer à d'autres personnes la carte de débit YAPEAL ainsi que les données relatives aux cartes de débit, notamment le numéro de la carte et le chiffre de contrôle. Pour certaines transactions sur Internet, les commerçants exigent une authentification en deux étapes. Dans ce cas, les transactions doivent être confirmées lors du processus de paiement au moyen d'un code SMS (mot de passe à usage unique) ou via les YAPEAL-Frontends. Le YAPSTER ou le titulaire de la carte est tenu de vérifier l'exactitude des transactions à confirmer. Les transactions inconnues ou incorrectes ne doivent pas être confirmées et les codes SMS pour l'authentification en deux étapes ne doivent pas être communiqués à des tiers.

En cas de perte ou de vol de la carte de débit YAPEAL, ou si le YAPSTER ou le Titulaire de la carte constate des irrégularités, la carte doit être immédiatement bloquée via les frontends YAPEAL. Si le YAPSTER ou le Titulaire de la Carte n'a pas accès aux frontends YAPEAL, il doit immédiatement en informer YAPEAL via le canal prévu à cet effet (voir les CGV Relation YAPSTER).

YAPSTER s'engage à vérifier mensuellement les transactions effectuées sur les ordres de la carte de débit et à signaler toute anomalie à YAPEAL via la fonctionnalité de support prévue à cet effet dans les YAPEAL-Frontends. Ceci s'applique en particulier aux ordres qui ont été passés de manière abusive. Si aucune déclaration de sinistre n'est faite dans les 30 jours, les ordres/transactions sont considérés comme étant en règle.

En cas d'infraction pénale, par exemple en cas d'utilisation abusive d'une carte de débit YAPEAL, le titulaire de la carte ou le YAPSTER est tenu de faire un rapport à la police et de contribuer à l'élucidation et à la réduction des dommages qui en résultent.

## 9.1. Devoirs de vigilance supplémentaires lors de l'utilisation du paiement mobile

La carte de débit YAPEAL ne peut être activée que sur des terminaux mobiles dont la carte SIM est au nom du titulaire de la carte ou du YAPSTER.

L'activation d'une carte de débit pour le paiement mobile peut nécessiter une authentification en deux étapes par code SMS (mot de passe à usage unique) ou via les YAPEAL-Frontends. Le YAPSTER ou le titulaire de la carte est tenu de vérifier l'exactitude de l'activation à confirmer. Les activations inconnues ou qui n'ont pas été effectuées par lui ne doivent pas être confirmées et les codes SMS pour l'authentification en deux étapes ne doivent pas être communiqués à des tiers.

Le titulaire de la carte doit agir de bonne foi et conserver les cartes de débit et les terminaux activés pour le paiement mobile avec le soin requis. Le titulaire de la carte ne doit en aucun cas permettre à une autre personne de les utiliser. Cela implique de protéger les terminaux de manière sûre contre l'accès de tiers (en fonction de l'appareil: code PIN sécurisé, login biométrique, etc.) Le YAPSTER assume l'intégralité des risques et des conséquences liés à l'utilisation du paiement mobile par des personnes non autorisées ou à des fins non autorisées.

Si le Titulaire de la Carte constate ou soupçonne que le terminal ou la carte de débit numérique est en la possession ou sous le contrôle d'une personne non autorisée (notamment en cas de perte ou de vol) ou que des transactions non autorisées ont été effectuées par ce biais, il est tenu de modifier immédiatement les caractéristiques et méthodes d'accès et/ou de faire bloquer immédiatement la fonction de paiement mobile par le biais du fournisseur concerné et d'en informer YAPEAL par le canal prévu à cet effet (voir CGV Relations YAPSTER). Jusqu'à la



réception effective de cette notification par YAPEAL, YAPSTER continue à être responsable, dans la mesure autorisée par la loi, de toute utilisation de la carte de débit par des personnes non autorisées ou à des fins non autorisées.

YAPEAL n'est pas responsable des pertes ou dommages causés par des virus aux données, programmes, terminaux compatibles ou autres équipements du YAPSTER ou des terminaux autorisés par ce dernier suite à l'installation, la mise en service et/ou l'utilisation de la carte de débit, des services YAPEAL ou de la fonction de paiement mobile.

#### 10.COMPTE ET DROIT DE DÉBIT PAR YAPEAL

Toute utilisation de la carte de débit YAPEAL, notamment le retrait d'espèces et tout paiement de biens et de services avec la carte de débit YAPEAL, est considérée comme une commande légitimée par le YAPSTER et peut être débitée par YAPEAL sur le compte YAPSTER du YAPSTER.

YAPEAL a le droit de débiter le compte YAPSTER du YAPSTER de tous les montants et frais résultant de l'utilisation de la carte de débit YAPEAL. Ce droit s'applique également en cas de litige de YAPSTER avec des tiers

Le YAPSTER est généralement responsable de toute utilisation frauduleuse des cartes de débit physiques et numériques YAPEAL associées à ses comptes YAPSTER.

#### 11.PRISE EN CHARGE DES DOMMAGES EN CAS DE NON-RESPONSABILITÉ

Si le YAPSTER et le titulaire de la carte respectent pleinement leurs obligations de diligence et qu'ils ne sont pas responsables de l'utilisation frauduleuse de la carte de débit YAPEAL par des tiers, YAPEAL prend en charge les dommages directs subis.

Sont exclus les éventuels dommages consécutifs et les dommages couverts par une assurance. Les dommages causés par des partenaires ou des personnes vivant sous le même toit que YAPSTER ou le titulaire de la carte, ou qui sont en relation directe avec lui, ne sont pas pris en charge.

En recevant l'indemnité. YAPSTER cède à YAPEAL la créance résultant du sinistre.

#### 12.AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

Si la carte de débit YAPEAL ne peut pas être utilisée en raison d'une panne de fonctionnement ou d'un dysfonctionnement technique, le YAPSTER ne peut pas faire valoir de droit à des dommages et intérêts.

YAPEAL exclut sa responsabilité dans la mesure permise par la loi: Sa responsabilité est limitée à la faute intentionnelle ou à la négligence grave pour son propre comportement ainsi que pour le comportement de ses employés et de ses auxiliaires ou agents d'exécution.

En cas de négligence grave, la responsabilité est limitée au montant des dommages typiques et prévisibles. Le YAPSTER n'a pas droit à des dommages et intérêts pour un défaut existant au moment de la conclusion du contrat ou survenant ultérieurement en raison d'un événement indépendant de la volonté de YAPEAL.

YAPSTER doit prendre en compte toutes les actions des personnes autorisées (titulaires de carte ou personnes autorisées à gérer la carte) comme étant ses propres actions. L'utilisation et la gestion de la carte de débit YAPEAL par des personnes autorisées par YAPSTER (telles que les administrateurs de carte, les titulaires de carte) sont considérées comme autorisées par YAPSTER. La responsabilité de YAPEAL est exclue dans la mesure permise par la loi.

#### **CGV COMPTE YAPSTER**

## 1. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions (ci-après "CGV Compte YAPSTER") régissent l'utilisation et la gestion du compte courant YAPEAL (ci-après "Compte YAPSTER") avec les actifs qu'il contient, leur conservation et leur comptabilisation, ainsi que les services qui y sont liés (ci-après "Services YAPEAL"). Les conditions s'appliquent par analogie aux comptes de versement de capital des personnes morales.

Les accords écrits spécifiques entre YAPSTER et YAPEAL prévalent. Par ailleurs, les conditions générales de vente de la relation YAPSTER (CGV Relation YAPSTER) entre YAPEAL et ses clients (ci-après "YAPSTER") s'appliquent. Le terme "YAPSTER" désigne les parties contractantes de YAPEAL, c'est-à-dire les personnes morales ou physiques, les sociétés de personnes ou les sociétés en cours de constitution.



#### 2. NUMÉRO D'IBAN PERSONNEL

Un numéro IBAN (International Bank Account Number) personnel est attribué au compte YAPSTER. Le YAPSTER doit le définir lors de l'ouverture du compte YAPSTER dans les "frontends YAPEAL" (application YAPEAL, frontends web YAPEAL ou portails approuvés par YAPEAL). Ce numéro peut contenir une combinaison de lettres/chiffres personnalisable par YAPSTER.

YAPEAL n'assume aucune responsabilité pour les dommages, les dommages consécutifs et autres préjudices résultant de la définition ou de l'utilisation de ce numéro IBAN (par exemple, en révélant le nom de YAPSTER, en utilisant un langage provocateur ou criminel, etc.) YAPEAL se réserve le droit de refuser ou de modifier le numéro IBAN choisi par YAPSTER à tout moment et sans avoir à se justifier.

#### 3. ACTIFS

Les actifs de YAPSTER enregistrés sur le compte YAPSTER sont détenus séparément des actifs et des comptes détenus par YAPEAL auprès de la Banque nationale suisse (BNS). Il est interdit à YAPEAL d'effectuer des opérations de transformation d'actifs ou d'échéances avec les actifs de YAPSTERS.

Le compte YAPSTER ou les actifs du YAPSTER qui y sont détenus sont uniquement accessibles via les YAPEAL-Frontends approuvés par YAPEAL.

Seules les devises (fonds) peuvent être détenues comme actifs sur le compte YAPSTER. Elles peuvent être détenues en francs suisses (CHF) et/ou dans d'autres devises supportées par YAPEAL, selon une liste séparée.

YAPEAL peut refuser de recevoir des actifs ou transférer certains actifs vers un autre compte ou compte bancaire de YAPSTER sans avoir à se justifier. Cela peut être nécessaire, entre autres, pour des raisons réglementaires ou juridiques.

#### 4. OBLIGATIONS DE DÉCLARATION ET DE NOTIFICATION

Le YAPSTER doit divulguer (notifier) les actifs et les changements juridiquement importants aux autorités ou aux acteurs du marché pour lesquels ces informations sont pertinentes, conformément à la législation applicable.

YAPEAL n'est pas tenu d'attirer l'attention du YAPSTER sur ces obligations.

Le YAPSTER déclare toutes les valeurs fiscales dans tous les pays et auprès de toutes les organisations/autorités pour lesquelles il existe une obligation fiscale.

YAPEAL ne peut être tenu responsable d'une omission de YAPSTER.

## 5. EXÉCUTION DE COMMANDES ET D'INSTRUCTIONS

YAPSTER prend note du fait que le traitement de ses ordres et instructions n'est parfois pas effectué immédiatement après leur saisie ou 24 heures sur 24. Cela peut dépendre, entre autres, des jours/heures de négociation du système de paiement SIC concerné ou de la réglementation des jours fériés et des heures de travail/de traitement de l'agence de traitement concernée.

Le YAPSTER prend également note du fait que les commandes ne sont déclenchées que lorsqu'il effectue une éventuelle confirmation de commande demandée par YAPEAL pour des raisons de sécurité, et que celle-ci est reçue par YAPEAL et peut être traitée en conséquence.

YAPEAL décline toute responsabilité en cas d'ordres et/ou d'instructions non exécutés dans les délais impartis et en cas de dommages (notamment en raison de pertes de cours), dans la mesure où YAPEAL a fait preuve de la diligence requise par les usages commerciaux.

#### COMMUNIQUÉS ET JUSTIFICATIFS

Les communications et les documents liés au compte YAPSTER du YAPSTER (notamment les relevés de compte/transactions, les confirmations de commande) sont mis à la disposition du YAPSTER par voie électronique dans son compte YAPSTER et sont parfois transmis sous forme de messages push dans l'application YAPEAL. Il n'y a pas d'envoi postal de documents.

La communication avec le YAPSTER de la part de YAPEAL se fait conformément aux conditions générales de la relation YAPSTER.

Les communications et les documents ainsi transmis sont considérés comme ayant été remis à YAPSTER au moment où celui-ci peut les consulter dans le compte YAPSTER de ses YAPEAL-Frontends. Les éventuels délais liés à ces notifications et justificatifs commencent à courir à partir de ce moment.

Le YAPSTER reconnaît expressément par la présente que YAPEAL s'est acquitté de son obligation de notification et de responsabilité vis-à-vis du YAPSTER en envoyant les notifications et les pièces justificatives par voie électronique dans le compte YAPSTER.

Les réclamations doivent être faites conformément aux CGV Relation YAPSTER.



#### 7. CONDITIONS ET LIMITES

Les conditions actuellement en vigueur peuvent être consultées dans les listes et les fiches de produits actuelles sur le site Internet de YAPEAL <a href="www.yapeal.ch">www.yapeal.ch</a>. YAPEAL peut modifier ces conditions à tout moment et en informera le YAPSTER par tout moyen approprié.

Le YAPSTER dispose alors d'un droit de résiliation extraordinaire à compter de la date d'entrée en vigueur des nouvelles conditions. Si le YAPSTER n'a pas fait opposition dans un délai de 14 jours à compter de l'entrée en vigueur des nouvelles conditions, les modifications sont considérées comme acceptées - et en tout cas à partir de la prochaine utilisation d'un service YAPEAL. En cas d'opposition, le YAPSTER ne peut plus utiliser les services YAPEAL concernés.

Les limites du compte YAPSTER sont également indiquées dans les listes et les fiches produits correspondantes sur le site YAPEAL. Un solde négatif du compte YAPSTER (par exemple, si le solde est insuffisant pour couvrir les frais) n'est pas autorisé et doit être immédiatement couvert par YAPSTER.

Si YAPEAL doit fournir des prestations au YAPSTER qui ne sont pas mentionnées dans une liste ou une fiche produit, mais qui sont effectuées pour le compte du YAPSTER, dans son intérêt présumé ou en rapport avec la relation d'affaires avec le YAPSTER (par ex. frais de procédure et frais juridiques en rapport avec le YAPSTER, recherches réglementaires, commissions et frais de tiers, intérêts négatifs), YAPEAL peut exiger une indemnisation raisonnable du YAPSTER.

#### 8. OBLIGATION DE DILIGENCE ET EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ

YAPEAL comptabilise et gère les actifs avec la diligence habituelle.

YAPEAL n'est pas responsable de l'actualité, de l'exactitude et/ou de l'exhaustivité de l'enrichissement des données de transaction dans les YAPEAL-Frontends, qui sont utilisées par des tiers pour informer YAPSTER (par exemple, le taux de change des devises étrangères, les images des sociétés dans le récapitulatif des ordres).

Les données que YAPEAL fournit dans le cadre de commandes ou d'autres actions de YAPEAL qui modifient la valeur sont exclues.

La communication de données via le compte YAPSTER se fait par Internet. YAPEAL décline toute responsabilité pour tous les dommages ou autres inconvénients résultant de l'utilisation de réseaux ouverts (par ex. Internet, réseau téléphonique), d'erreurs de transmission, de défauts techniques, de perturbations, d'interruptions et de retards (notamment dans le traitement), d'interventions illégales dans les installations des opérateurs de réseau et/ou de télécommunications (y compris la surcharge de ces installations), de blocages volontaires des accès électroniques par des tiers et d'interventions illégales dans les terminaux ou logiciels utilisés par YAPSTER.

Si YAPEAL constate des risques de sécurité dans et lors de l'utilisation de l'application YAPEAL et du compte YAPSTER, YAPEAL peut interrompre partiellement ou totalement ses services YAPEAL pour protéger le YAPSTER jusqu'à ce que les risques soient éliminés. YAPEAL n'est pas responsable des éventuels dommages (y compris les dommages consécutifs) d'une telle interruption.

De même, YAPEAL n'assume aucune responsabilité pour les dommages et les dommages indirects subis par le YAPSTER si les obligations contractuelles ne peuvent être remplies en raison de l'inaccessibilité des YAPEAL-Frontends.

CGV YAPEAL - F Version 20.12.2023 Page 15 de 15